



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1301

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Convention relative à la restructuration du pôle matériau du campus LyonTech-la Doua - Tranche 2 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'INSA de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1301**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Convention relative à la restructuration du pôle matériau du campus LyonTech-la Doua - Tranche 2 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'INSA de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire. Dans cette perspective, le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6ème contrat de plan Etat-Région (CPER), a été approuvé par délibération n° 2015-0658 du Conseil du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en termes de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (LyonTech-la Doua et Charles Mérieux), et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

La présente délibération concerne :

- l'approbation et la signature de la convention à la restructuration du pôle matériau du campus LyonTech-la Doua tranche 2 inscrite au CPER 2015-2020,
- l'individualisation totale d'autorisation de programme pour cette opération.

**a) Présentation de l'opération et objectifs**

L'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon est une école d'ingénieurs à cycle préparatoire intégré implantée sur le campus de LyonTech-la Doua (Villeurbanne), avec 5 400 étudiants. Elle est classée parmi les toutes premières écoles d'ingénieurs en France et diplôme chaque année 1 400 étudiants (avec une forte dimension internationale : 25 % d'étudiants étrangers). Au 1er cycle, l'élève ingénieur reçoit

pendant 2 ans une formation scientifique de base de haut niveau et un accompagnement dans la construction de son projet personnel et professionnel. On compte environ 1 600 élèves au total sur les 2 années.

Les locaux d'enseignement du 1er cycle sont essentiellement situés dans le bâtiment L. Néel, constitué d'une aile principale et de 4 travées préfabriquées. Construites en 1958, ces 4 travées sont aujourd'hui vétustes et feront l'objet d'une démolition à moyen terme.

Le projet consiste à déménager une partie des activités du pôle 1er cycle du bâtiment L. Néel vers les bâtiments d'Alembert et Fermat, actuellement occupés par le département génie mécanique et le laboratoire de mécanique des contacts et des structures (LAMCOS). Ils seront installés dans un bâtiment en cours de construction, financé par une autre opération inscrite au CPER 2007-2013 (opération MECAMAT-volet recherche) et pour laquelle la Métropole apporte un soutien financier (2 M€ sur un total de 6,75 M€).

Par ailleurs, le campus LyonTech-la Doua, labellisé dans le cadre de l'opération Campus de l'État, a fait l'objet d'un schéma directeur immobilier piloté par l'Université de Lyon, qui vise à restructurer l'intégralité du site en quartiers scientifiques. Ces 2 opérations du CPER (1er cycle INSA et MECAMAT) s'inscrivent, par anticipation, dans le futur quartier Chimie, qui regroupera l'ensemble des compétences scientifiques du site dans ce domaine.

Pour l'opération de restructuration du pôle matériau et 1er cycle de l'INSA, ce sont au total 6 350 mètres carrés surface dont œuvre (SDO) de locaux existants qui font l'objet de travaux de réhabilitation et de rénovation : bâtiments d'Alembert (3 590 mètres carrés), Fermat (1 830 mètres carrés) et L. Néel (930 mètres carrés).

#### **b) Montage financier et planning**

Les travaux dans ces bâtiments sont réalisés en 2 tranches distinctes, dont la première tranche a déjà été réalisée (CPER 2007-2013) :

- la 1ère tranche a consisté en la réhabilitation des façades en site occupé (la Communauté urbaine de Lyon a financé 995 000 € sur 3 800 000 € - travaux terminés en 2013),
- la 2ème tranche consistera en la rénovation intérieure, après le déménagement du département génie mécanique et du laboratoire LAMCOS.

Le montant global de l'opération de restructuration du pôle matériaux et 1er cycle (2ème tranche) s'élève à 3,96 M€.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'INSA de Lyon.

Le plan de financement de la deuxième tranche est le suivant :

Région	Etat	Métropole	Total
2 895 000 €	60 000 €	1 005 000 €	3 960 000 €

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2016 : études opérationnelles,
- 2017/2018 : consultation des entreprises, début des travaux,
- 2019 : fin des travaux.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 1 005 000 € à l'INSA de Lyon dans le cadre de l'opération de reconstruction du pôle matériau et du 1er cycle (tranche 2) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de reconstitution du pôle matériau et du 1er cycle (tranche 2) du campus LyonTech-la Doua à Villeurbanne.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur et recherche pour un montant de 1 005 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O5091 selon l'échéancier suivant : 201 000 € en 2016, 301 500 € en 2017, 402 000 € en 2018, 100 500 € en 2019.

**3° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 005 000 € TTC au profit de l'INSA de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'INSA de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**5° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 - compte 204182 - fonction 23 - opération n° 0P03O5091.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**